

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

B. Par le Département militaire suisse :

1. En qualité de *chef du bureau principal de la poste de campagne*, en même temps remplaçant du directeur de la poste de campagne :

M. Jacob Hasler, de Männedorf, à Berne.

2. En qualité de *chef de la poste de campagne au quartier-général de l'armée* :

M. Florian Meng, de Malix, à Berne.

3. En qualité de *chefs de la poste de campagne des 8 divisions d'armée* :

I^{re} division : MM. Louis Bideau, de Genève, à Lausanne.

II^e » Ernest Comte, de Delémont, à Berne.

III^e » Frédéric Jenny, d'Eggiwyl, à Berne.

IV^e » Gotthard Engelberger, de Stansstad, à Lucerne.

V^e » Louis Martinaglia, de Cadro, à Bâle.

VI^e » Adolphe Stark, de et à Zurich.

VII^e » Ignace Wild, d'Appenzell, à Wyl.

VIII^e » Meinrad Brutsch, de Riein, à Coire.

Département militaire suisse,

HAUSER.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Notre bureau fédéral d'état-major s'est préoccupé de l'organisation de corps d'armée pour le cas de guerre, et il aurait admis, à ce sujet, dit le *Nouvelliste vaudois*, les principes généraux que voici :

A la tête d'un corps d'armée, il y aura un commandant entouré d'un état-major composé d'un colonel d'artillerie (brigadier), d'un officier de parc (commandant du parc de division), d'un lieutenant-colonel du génie (ingénieur de division), d'un médecin, d'un vétérinaire, d'un commissaire des guerres et des adjudants nécessaires.

Chaque corps comprendra deux divisions. Mais les deux régiments de cavalerie formeraient la brigade du corps. Deux des régiments d'artillerie constitueraient l'artillerie du corps. Les deux colonnes de parc B deviendraient le parc du corps. Enfin les deux compagnies de pontonniers le train du corps.

Les deux compagnies d'administration seraient réunies.

Il serait possible de cette manière, sans trop de difficultés et sans augmenter beaucoup le nombre d'officiers supérieurs, d'organiser quatre corps d'armée.

Ainsi parle le *Nouvelliste* ; mais nous doutons de l'exactitude de ses renseignements. Si l'on réduisait à quatre le nombre de nos grandes unités, on aurait une armée beaucoup moins souple et maniable qu'avec les huit actuelles. Mieux vaudrait garder celles-ci en

les renforçant peut-être avec des brigades de landwehr jusqu'à l'effectif de corps d'armée, et faire disparaître le rouage de l'état-major de division, qui deviendrait une complication superflue.

Vaud. — Les courses d'Yverdon du jeudi 29 août, favorisées d'un temps superbe, ont splendidement réussi.

Comme d'habitude, un nombreux public venu de Neuchâtel, de Lausanne, de La Côte et de Genève était accouru. Dans les tribunes, presque trop petites, beaucoup de jolies toilettes claires. Sur la pelouse, tout ce que le pays compte d'amateurs de chevaux, beaucoup d'officiers de troupes montées, entr'autres M. le colonel Schumacher, instructeur en chef de l'artillerie.

Les courses se sont passées conformément au programme et sans le moindre accident.

Le matin, deux courses attelées au trot. Dans la première, pour chevaux de 3 à 4 ans nés en Suisse, *Martha*, à M. L. Brunner, à la Chaux-du-Milieu, a eu le premier prix. Dans la seconde, pour chevaux de tout âge et de tous pays, *Cocotte*, à M. le Dr Fontanel, à Carouge, est arrivée première.

L'après-midi, il n'y avait pas moins de neuf courses. On a commencé à 2 heures pour finir à 5 $\frac{1}{4}$ heures.

M. Casimir de Rham, à Montavaux, a obtenu avec *Février*, le premier prix dans la course plate au galop pour chevaux suisses de 3 à 5 ans, et M. Gehri, de Morges, avec *Bobo*, le premier prix dans une course analogue pour chevaux de toute provenance.

Dans la course de haies pour chevaux demi-sang, M. Buhler, d'Yverdon, est arrivé premier; M. Dufour, 1^{er} lieutenant d'infanterie, à Lausanne, second.

Les vainqueurs des deux courses au trot sont M. Schladenhauffen, à Carouge, pour les chevaux suisses, et M. Abrecht, à Bienne, pour les chevaux de tous pays.

Dans la course des sous-officiers et soldats de cavalerie, M. Marcel Nicod, de Bottens, est arrivé premier. La course d'officiers a été gagnée par M. Binet, lieutenant de cavalerie, à Genève.

Enfin, dans la course en terrain varié (cross-country), M. Marcel Nicod a été de nouveau proclamé vainqueur. Il était suivi de très près par M. Jules Dufour, lieutenant d'infanterie, et par M. Doxat, lieutenant de cavalerie.

La journée a été en somme excellente pour Yverdon, pour la Société d'amélioration et pour le public.

— La caserne d'Yverdon va être habitée pendant trois semaines par les bataillons de fusiliers de landwehr n^{os} 4 et 5, qui feront successivement leur cours de répétition à Yverdon.

Les cadres du bataillon 4 L, commandant Freymond, de Moudon, entreront en caserne mardi 17 courant. L'arrivée de la troupe aura lieu samedi 21. Le cours de répétition de ce bataillon prendra fin le 27 septembre.

Le 5^e fusiliers L, sous les ordres de M. le major Arthur Jaccard, à Genève, arrivera ensuite, les cadres le 28 septembre, la troupe, le 2 octobre. Licenciement : 8 octobre.

— Une publication du Département militaire fixe les cours obligatoires de tir du 10 octobre au 2 novembre, sur les places d'armes de Lausanne, Bière et Yverdon.

Doivent prendre part à ces cours les militaires qui n'ont pas tiré en 1889 les 30 cartouches réglementaires dans une société de tir :

a) Dans l'infanterie d'élite : les officiers de compagnie, les sous-officiers et soldats portant fusil qui n'auront pas assisté cette année à une école de recrues, à une école centrale, à une école de tir d'officiers ou à une école de sous-officiers ;

b) Dans l'infanterie de landwehr : tous les officiers de compagnie, les sous-officiers portant fusil, les armuriers et les soldats des classes d'âge de 1848 à 1856 inclusivement, faisant partie des bataillons de fusiliers n^{os} 7, 8 et 9.

France. — Dans l'inspection qu'il a faite des troupes alpines, le général baron Berge, le gouverneur de Lyon, a relevé plusieurs déficiences d'organisation.

Pour parer à la dispersion des éléments des 12 bataillons et 12 batteries de montagne, il remplacerait les formations de quatrièmes bataillons d'infanterie active et de bataillons territoriaux éventuellement affectés à la défense des Alpes par une organisation analogue à celle des soixante-quinze compagnies de milice territoriale qui portent en Italie les mêmes numéros que ceux des compagnies de chasseurs alpins en temps de paix.

Dans la réserve, puis dans l'armée territoriale, les soixante-douze compagnies de chasseurs à pied français enverraient leurs soldats exercés pour former autant de compagnies de chasseurs de réserve et de chasseurs territoriaux.

Même dédoublement également exercé des batteries actives de montagne serait assuré à l'artillerie chargée de la défense des Alpes.

Il s'agirait donc d'assurer prochainement, dans la réserve et dans l'armée territoriale, la continuité de l'organisation des troupes actives préparées à la guerre de montagne.

— Il existe dans les vingt-deux dépôts nationaux 2514 étalons (pur-sang anglais, 198 ; pur-sang arabes, 125 ; pur-sang anglo-arabes, 124 ; demi-sang, 1705 ; trait, 302) auxquels sont présentées annuellement plus de 118,000 juments.

La jumenterie installée à Pompadour, dans la Corrèze, est peut-être le haras modèle le plus important de l'Europe.

La mission envoyée en Syrie pour acheter des chevaux a ramené 6 étalons et 15 juments. Tous frais comptés, les superbes animaux coûtent chacun : les étalons 5324 fr. ; les juments, 6000 fr.

Les primes et les dotations affectées à l'encouragement de l'élevage, ainsi qu'à l'extension des courses, s'élèvent, par an, à plus de 8 millions de francs (primes, 1,180,000 fr. ; dotations de courses, 7 millions, dont 5 sont fournis par les sociétés).

En 1888, il a été importé 10,212 chevaux ; mais, en revanche, nous en avons vendu 34,518, c'est-à-dire que, contre 1 cheval qui entre, il en sort plus de 3. Cette vaste exportation se chiffre par une somme de 31,000,000 de francs.

